

VILLE D'ANDENNE.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES PEINTURES ET PAPIERS-PEINTS  
AU PRESBYTERE.

CAHIER SPECIAL DES CHARGES.

- Article 1 - L'entreprise a pour objet les travaux renseignés au métré descriptif ci-annexé. Elle est régie par le cahier général des charges de la Province et par les conditions spéciales qui suivent:
- Article 2 - L'entreprise constitue un FORFAIT RELATIF à bordereau de prix. L'entrepreneur est donc tenu de joindre à sa soumission le bordereau des prix unitaires qu'il applique aux différents articles du métré descriptif. L'entreprise comprend toutes les fournitures et main d'oeuvre nécessaires à la parfaite exécution des travaux.
- Article 3 - DELAI : QUINZE JOURS ouvrables suivant le jour où sera donné l'ordre écrit de commencer les travaux.  
AMENDE : Cinquante frs par jour de retard.
- Article 4 - PAIEMENTS 9/10<sup>ems</sup> du montant des travaux à la réception provisoire.  
1/10<sup>eme</sup> à la réception définitive.
- Article 5 - RECEPTIONS: La PROVISOIRE aura lieu dans la huitaine qui suivra l'achèvement complet des travaux, et pour autant que ceux-ci donnent entière satisfaction.  
La DEFINITIVE aura lieu trois mois après la provisoire.
- Article 6 - En plus du montant des travaux, l'entrepreneur portera dans sa soumission 10% ~~fixes~~ du montant des travaux pour imprévus, et 6% du montant des travaux pour honoraires de l'architecte.
- Article 7 - MODE D'ADJUDICATION : La soumission établie sur timbre sera adressée à Monsieur le Bourgmestre d'Andenne, par lettre recommandée déposée à la poste au plus tard la veille du jour fixé pour l'adjudication. L'enveloppe portera la mention : "SOUMISSION POUR TRAVAUX AU PRESBYTERE "
- Article 8 - MODELE DE SOUMISSION;

Je soussigné.....domicilié à .....  
m'engage par la présente, sur tous mes biens meubles et immeubles, à exécuter conformément aux métré et cahier des charges y relatif, les travaux de renouvellement des peintures et papiers-peints à exécuter au presbytère d'Andenne, et ce pour la somme de .....  
(en chiffres et en toutes lettres), y compris 10% pour imprévus et 6% pour honoraires.  
Ci-joint le bordereau de mes prix unitaires.

Fait à Andenne, le.....1921

( Signature )

VILLE D'ANDENNE.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES PEINTURES ET  
PAPIERS-PEINTS AU PRESBYTÈRE.

METRE DESCRIPTIF.

1 - Après grattage, ponçage et masticage des crevasses et soufflures, lavage en conservation, puis peinture à la couleur à l'huile de lin en deux couches, sur les éléments suivants: con suivant indications de l'architecte. N-B: La face extérieure de la porte d'entrée principale sera brûlée avant d'être poncée, mastiquée et peinte.

2 faces Fenêtres vers la Place:	2 x 14 x 1,40 x 2,80	=	109,76 m <sup>2</sup>
" " " jardin	2 x 8 " 1,40 x 2,70		60,48
Portes intérieures simples, les deux faces:			
	2 x 20 x 1,50 x 2,50		150,00
Portes intérieures doubles, les deux faces:			
	4 x 2,00 x 3,00		25,00
	2 x 1,50 x 2,50		7,50
Portes extérieures, les deux faces:			
porte d'entrée:	2 x 1,50 x 3,50		10,50
" " service	2 x 1,10 x 3,20		7,04
" sortie derrière	2 x 1,10 x 2,10		4,62
Manteau de cheminée bureau	1,75 x 2,50		4,38
" " parloir	1,75 x 2,50		4,38
Ebrasements de fenêtres	6 x 6,70 x 0,20		8,04
Volets 1er palier	2 x 1,50 x 1,50		3,50
Plinthes	244,00 x 0,25		56,60
Balcon	2 x 2,22 x 0,90		4,00
			<u>435,82 m<sup>2</sup></u>

2 - Après lavage des plafonds, peinture au blanc fixe, légèrement teinté crème, en une couche.

Rez de chaussée	14,00 x 10,00	=	140,00 m <sup>2</sup>
Etage	14,00 x 10,00		140,00
Chambre 7	4,90 x 3,50		17,15
Cage escaliers grenier	2,65 x 10,00		26,50
paliers grenier	2,00 x 10,00		20,00
			<u>343,65 m<sup>2</sup></u>

3 - Après enlèvement du papier existant, fourniture et placement de papiers-peints valeur 7 frs le rouleau. Y compris champ et galon pour les pièces du rez-de-chaussée. Dans le vestibule et cage d'escaliers les murs seront soigneusement lavés avant la pose du papier.

Les papiers seront choisis par l'architecte.

Seules les pièces du rez-de-chaussée seront à panneaux avec champ.

Les autres pièces seront avec galons ou bordure.

Parloir	( 12,20 et 7,50 ) x 3,50	=	65,01 m <sup>2</sup>
Salle à manger	( 11,50 et 10,70 ) x 3,50		75,26
Bureau	( 11,90 et 8,50 ) x 3,50		66,66
Salle de famille	( 9,20 et 8,10 ) x 3,50		57,09
Chambre 1	( 10,80 et 11,50 ) x 3,40		72,82
" 2	( 4,42 et 8,56 ) x 3,40		42,47
" 3	( 7,66 et 8,56 ) " 3,40		54,47
" 4	( 9,10 et 10,10 ) x 3,40		61,28
" 5	( 9,20 et 10,10 ) x 3,40		62,62

à reporter 366,66 m<sup>2</sup>

report 566,66 m2

Chambre 6	( 4,10 et 8,36 ) x 3,40	=	42,36
" 7	( 7,00 et 9,74 ) x 3,40		56,92
Cage d'escaliers	(20,00 et 4,10 ) x 9,00		<u>216,92</u>
			382,84 m2

4 - Fourniture et placement de Balatum, y compris fourniture et placement de carton-feutre sous Balatum

Salle à manger	3,75 x 3,22	=	30,76 m2
Parloir	3,72 x 6,10		22,88
entre-porte	3,16 x 0,30		1,58
Chambre 1	3,72 x 3,22		30,76
" 2	2,21 x 4,10		9,24
entre-porte	1,22 x 0,24		<u>0,30</u>
			95,52 m2

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DEVIS ESTIMATIF

1 - Peintures en deux couches	435,82 m2 x 6,00 frs =	2614,92 frs
2- peintures au blanc fixe	342,62 m2 x 1,50	513,48
3 - Papiers peints	882,84 m2 x 3,00	2648,52
4 - Balatum	95,52 m2 x 20,00	<u>1910,40</u>
		7689,32
Imprevus 10 %		768,93
Honoraires 6%		<u>461,36</u>
		<u>8919,61 frs</u>

Dresse par l'architecte,

*J. Parant*  $\frac{5}{1931}$